



Vitre cassé, facture salée

Par **Stephh**, le **30/07/2015** à **15:34**

Bonjour, rnrnIl y a quelque temps, j'ai sans le vouloir et j'estime que je ne suis pas en faute, cassé la vitre de la porte d'entrée commune de mon appartement dont je suis en location. rnrnJe m'explique : rnrnCette porte (ancienne) forçait pour pouvoir la fermer correctement (frottait sur le sol). rnrnUn jour en voulant la fermer, une des deux vitres (4 mm d'épaisseur, simple vitre qui devait datée également) dont elle est constituée s'est cassée! rnrnAprès en avoir parlé au propriétaire, je lui ai proposé de la changer moi même puisque ce n'était vraiment pas compliqué à faire sur cette vieille porte. rnrnMais le proprio ma dit que c'était ok et qu'il allait appeler l'entreprise (une scierie) local pour refaire cette vitre (entreprise ou le proprio a travaillé pendant 30 ans). rnrnIl m'a dit ça d'une façon ou le cout allait être raisonnable. rnrnRésultat, il passe un beau jour avec une facture salée de 224€ qu'il souhaite que je paye alors que la vitre n'a coutée que 7.17€... rnrnL'entreprise à facturée 3h de travail à 60€ de l'heure pour changer une simple vitre et raboter un peu la porte ! rnrnPlus les 37€ de TVA. rnrnDe plus, le travail fait m'a l'air d'avoir été fait rapidement. (joint non collé, bois non repeint) Moi même amateur j'aurais fait mieux. rnrnJe trouve cela exagéré ! En le faisant moi même cela m'aurais couté environ 20€. Et je n'en aurais pas eu pour 3h... rnrnQuelles sont mes recours face à cette facture ? rnrnSachant que je paye des charges pour les parties communes. rnrnEst ce que c'est à moi de payer cette facture ? rnrnMerci de vos réponses. rnrnStephane